

LA POLITIQUE RSE DU CONSORTIUM STADE DE FRANCE

Le Consortium Stade de France a formalisé une première feuille de route développement durable en 2009, de façon volontaire.

Il est également participant au Pacte Mondial – Réseau France, et dans le cadre de l'article L225 du Grenelle II, il reporte chaque année des indicateurs extra-financiers à VINCI.

Afin de répondre aux attentes et exigences toujours grandissantes de ses parties prenantes, et afin de se conformer aux lois et réglementations internationales, notamment celles relatives au devoir de vigilance, une mise à jour de cette politique, rebaptisée « politique RSE », a été décidée et formalisée en 2023.

Elle sera mise progressivement en place via des plans d'action successifs qui s'articulent autour de 4 axes, en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) du Pacte Mondial des Nations Unies* :



Un Stade qui diminue ses impacts négatifs sur l'environnement

- Favoriser l'économie circulaire (réduction & gestion des déchets)
- Réduire la consommation énergétique, la consommation d'eau et l'empreinte numérique
- Agir pour une mobilité durable
- Favoriser l'alimentation durable et lutter contre le gaspillage alimentaire
- Favoriser la biodiversité par la maîtrise de l'impact des travaux



Un Stade à impact positif sur son Territoire

- Contribuer au développement économique et social du Territoire (insertion, égalité des chances, inclusion et égalité F/H)
- Garantir une accessibilité à tous (accessibilité du bâtiment, accueil dédié des publics en situation de handicap, audiodescription...)
- S'engager solidairement & apporter son soutien associatif



Un Stade acteur et engagé au plan national et international

- Sensibiliser et communiquer sur les sujets environnementaux (formations, mobilisation interne...)
- Dialoguer avec ses parties prenantes (Comité Consultatif, associations des riverains...)
- S'engager pour la santé et la sécurité des spectateurs



Un Stade qui garantit l'éthique et l'intégrité

- Gouvernance permettant la mise en œuvre des objectifs sociaux et environnementaux
- Suivre une procédure d'achats responsables
- Accompagner les clients VIP au respect de la loi Sapin II

*Les objectifs de développement durable (ODD) définissent 17 priorités pour un développement socialement équitable, sûr d'un point de vue environnemental, économiquement prospère, inclusif et prévisible à horizon 2030.